

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NARBONNE - 1104 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/06/2026 - 1686 - 2009 B 00390 - 515 135 994 - A.L.E.A.N

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.R.L. A.L.E.A.N		7 RUE DES LAURIERS	
SIRET	5 1 5 1 3 5 9 9 4 0 0 0 1 7	11560 FLEURY D AUDE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil courtage comm. programme immob	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Assistants urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Ces recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Cotisation de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
LAIN DARIO 5 RUE FERNAND BERTA 6000 PERPIGNAN Tél: 04 68 61 03 30		Tél:	
GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 26/09/2024	
		Lieu: FLEURY D AUDE	
		Qualité et nom du signataire: MONSIEUR PARRA	
		Signature	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			
examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.L.E.A.N

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE DES LAURIERS

11560 FLEURY D AUDE

Numéro SIRET * 5 1 5 1 3 5 9 9 4 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	775	775		
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	775	775		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	3	3		9
	Charges constatées d'avance *	092	094				
Total II		096	098	3	3		9
Total général (I+II)		110	112	778	775	3	9
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		(14 487)		(14 394)	
	Résultat de l'exercice	136		398		(93	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(12 989)		(13 387	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166					
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169				464	
	Comptes courants d'associés	173		12 991		12 931	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		12 991		13 396	
	Total général (I + II + III)	180		3		9	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A.I.L.E.A.N**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 4 JExercice N-1 clos le
13 0 0 6 2 0 2 3 J

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime de réintégration

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
Production vendue	biens			215		214		
	services *			217		218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
Production immobilisée *						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230	4 6 4	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	4 6 4	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
Variation de stock (marchandises) *						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	6 6	9 3
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244		
Rémunérations du personnel *						250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255				254		
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	6 6	9 3
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 9 8	(9 3
Produits financiers (III)						280		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges financières (V)						294		
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306		
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	3 9 8	(9 3
- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3 9 8	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles *						322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
Entreprise nouvelles (44, sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44, sexes)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, sexes)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
Divers (dont ZFA NG (44 quaterdecies))	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 scodecies)	992	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								
Bénéfice col. 1								
Déficit col. 2								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	3 9 8	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
Déficits antérieurs reportables : *2.0.....7.05								360
Déficits antérieurs imputés sur le résultat :								3 9 8
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								
Bénéfice col. 1								
Déficit col. 2								
						370	0	372

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. A.L.E.A.NNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	775	472		474		476	775	775
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	775	492		494		496	775	775

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	775	562		564		566	775
TOTAL		570	775	572		574		576	775

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S . A . R . L . A . L . E . A . NNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés	983	3 9 8
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	20 705	Déficits reportables	984	20 307
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	20 307

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : S . A . R . L . A . L . E . A . N	Néant	☒	*
Exercice ouvert le : 01/07/2023	et clos le : 30/06/2024	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
---	-----	--

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence	024		160	
Date de cessation			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET

5 1 5 1 3 5 9 9 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. A.L.E.A.N

ADRESSE (voie)

7 RUE DES LAURIERS

CODE POSTAL

11560

VILLE

FLEURY D AUDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 0 0 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

PARRA

Prénom(s)

GERALD

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

080875

N° Département

69

Commune

COURSAN

Pays

FR

Adresse :

N°

2

Voie

IMPASSE DES ORMEAUX

Code postal

11110

Commune

SALLES D'AUDE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ALEAN
EURL au Capital de 1 000 €uros
Siège Social : 7, rue des lauriers
11560 FLEURY

515 135 994 RCS NARBONNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VINGT HUIT MAI DEUX MILLES VINGT SIX

L'An Deux Mille vingt six,
Le 28 mai à 14 heures,

Les associés de la E.U.R.L «ALEAN», entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au Capital de

MILLES €uros (1000 €) divisé en MILLE PARTS (1000) sociales dont le siège social est à FLEURY 11560 – 7, rue des lauriers

Se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur PARRA Gérard, gérant non associé.

Monsieur PARRA Gérard, préside la séance en qualité de gérant non associé.

Le Président constate qu'est présente à la réunion :

- La EURL ALEAN, propriétaire de MILLES PARTS, ci..... 1000 PARTS

Représentée par son cogérant Monsieur PARRA Gérard

TOTAL DES PARTS PRESENTES : MILLE PARTS, ci 1000 PARTS

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Dispense de lettre recommandée en raison de la présence de tous les associés,

Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 30 Juin 2024 et, rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau Code du Commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

Approbation de la rémunération de la gérance,

Approbation desdits comptes - Quitus à la gérance.

Affectation du résultat.

Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Un exemplaire des statuts de la société,

La feuille de présence,

La copie de la convocation,

Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,

le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223 19 du Code de Commerce,

L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.

Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants

ou leurs ayants droits plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et qu'ils ont la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social pendant ce même délai.

Le Président donne lecture de son rapport sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 30.06.2024 puis ouvre la discussion.

La discussion est close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale déclare irrecevable toute action en nullité pour vice de convocation en raison de la présence de tous les associés, et confirme avoir reçu les documents légaux exigés par la loi à la présente convocation.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir eu connaissance du rapport de la gérance sur la marche de la société au cours de l'exercice écoulé, sur les comptes et le bilan du dit exercice, approuve les comptes et le bilan tels qu'il lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate que l'exercice se solde par une perte net comptable de 2.68 €uros.

Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte nette de l'exercice soit 2.68 €uros de la manière suivante :

La somme de 2.68 € au compte «REPORT A NOUVEAU »

L'assemblée générale constate que Monsieur G  rald PARRA Cog  rant associ   n'a per  u aucune r  mun  ration au titre de l'exercice   coul  .

Cette r  solution mise aux voix, est adopt  e, Monsieur PARRA G  rald s'  tant abstenu pour l'approbation de cette r  solution et ses parts n'ayant pas   t   prises en compte pour le calcul de la majorit  .

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée g  n  rale, comme cons  quence des d  cisions ci-dessus, consent quitus    la g  rance pour l'ex  cution de son mandat au cours de l'exercice   coul  .

Cette r  solution est    pr  sent mise aux voix et est adopt  e    l'unanimit  .

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée g  n  rale approuve les conditions d'ex  cution des conventions conclues entre Monsieur PARRA G  rald g  rant non associ   et la soci  t  , au cours de l'exercice   coul  , telles qu'elles r  sultent du rapport sp  cial sur les conventions vis  es    l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Cette r  solution mise aux voix, est adopt  e, Monsieur PARRA G  rald s'  tant abstenu pour l'approbation de cette r  solution et ses parts n'ayant pas   t   prises en compte pour le calcul de la majorit  .

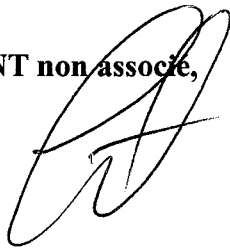
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

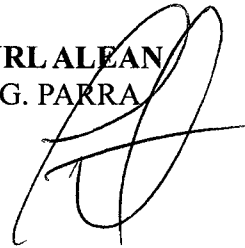
Cette résolution est à présent mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il est décidé, il est dressé le présent procès verbal signé par les Associés et le gérant après lecture.

LE GERANT non associé,
G.PARRA



Pr/ La EURL ALEAN
le gérant : G. PARRA



ALEAN
EURL au Capital de 1 000 €uros
Siège Social : 7, rue des lauriers
11560 FLEURY

515 135 994 RCS NARBONNE

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L.223-19 DU NOUVEAU CODE DU COMMERCE.**

Chère Associée,

En vertu des dispositions de l'article L.223-19 du Code du Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter ci-après le détail des conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2024 entre la société et ses associés, gérant ou non.

Chacune de ces conventions est soumise à votre approbation, l'associé ou les associés intéressés ne prenant pas part au vote.

**CONVENTION I. ENTRE LA SOCIETE «ALEAN » et Monsieur PARRA
Gérald, gérant non associé :**

n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice, a laissé à disposition de la société la somme de 12991.40 € en compte courant associé non productive d'intérêts.

LE GERANT non associé
G.PARRA



P/ LA EURL ALEAN
LE GERANT
G. PARRA.

